



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**OFFICE NATIONAL
DES COMBATTANTS ET
DES VICTIMES DE GUERRE**
Aider Reconnaître Transmettre

**Office national des combattants
et victimes de guerre**

Service départemental des Deux-Sèvres

Affaire suivie par : Stéphanie SAVARIT

T/ 05 49 28 25 02

stephanie.savarit@onacvg.fr

Niort, le **09 AVR. 2025**

N/réf. : ONaCVG/SD79/DIR/2025/BDF

Objet : Collecte au profit du Bleuets de France - 01 au 08 mai 2025.

Depuis plus d'un siècle, le Bleuets de France soutient avec détermination et dévouement les victimes de la guerre et du terrorisme en levant des fonds et en recueillant les dons des Français afin de financer des actions sociales et d'honorer la mémoire de celles et ceux qui sont morts pour notre pays.

Du 1^{er} au 8 mai prochain se déroulera la campagne nationale d'appel au don au profit du Bleuets de France.

Les municipalités et bénévoles sont, comme chaque années, mobilisés pour cette grande collecte nationale au profit des militaires et civils blessés de guerre, des veuves, des pupilles de la Nation, des victimes du terrorisme et des familles en deuil.

Le service départemental de l'office national des combattants et victimes de guerre (ONaCVG) est chargé par l'œuvre nationale du Bleuets de France de la logistique de ces collectes. A cet effet, les modalités d'organisation de collectes sur la voie publique ou de versement de subvention sont détaillées en annexes.

Vous pouvez également par le site de la boutique en ligne "Bleuets de France" acquérir des articles diversifiés et porteurs de cette mémoire qui offrent une nouvelle valorisation et promotion de cette œuvre caritative (<https://www.boutique.bleuetsdefrance.fr>).

A l'occasion de cette campagne nationale, je tiens à vous remercier pour votre contribution au rayonnement du Bleuets de France, au concours que vous apporterez à ce geste de mémoire et de solidarité en faveur de ceux qui méritent la reconnaissance de la Nation toute entière.

La Directrice du service départemental



Stéphanie SAVARIT

Mesdames et Messieurs les maires du département des Deux-Sèvres

Annexe : modalités d'organisation d'une collecte

L'insigne autocollant du Bleuets de France est le support proposé à la générosité publique. Ne comportant pas de prix minimum, il est donc échangé contre un don libre.

La collecte peut être organisée par le réseau associatif local, ou tout particulier souhaitant participer bénévolement et personnellement.

Il convient au préalable de compléter et signer le « protocole d'accord/fiche de comptage ».

Les insignes et matériel nécessaires à la collecte sont joints à la présente circulaire.

Chaque collecteur doit être détenteur d'une carte nominative et porteur d'une pièce d'identité officielle, ces documents garantissant la couverture par l'assurance de l'ONBF.

Il est possible de solliciter une dotation complémentaire par l'imprimé joint, ainsi que pour les communes n'ayant pas l'habitude de collecter.

IMPORTANT les associations d'anciens combattants et victimes de guerre ou de mémoire combattante (fondations, associations de mémoire, de retraités militaires ou régimentaires...), les associations jeunesse (culturelle, sportive...), ou les autres associations collectrices et les particuliers, **ne peuvent plus conserver une partie (quote-part) de la collecte effectuée.**

Encaissement et versement du produit de la collecte

Dans les 8 jours suivant la collecte, vous devez retourner :

à **Bleuets de France – 20 rue d'Aguesseau – 75008 PARIS**

- Un original du « protocole d'accord/fiche de comptage » complété et signé par le responsable de la collecte.
- Un chèque correspondant au montant collecté à l'ordre du **Bleuets de France**.

au **Service Départemental de l'ONaCVG - 78 rue Saint Jean – BP 99103 - 79061 NIORT CEDEX 9**

- Un original du « protocole d'accord/fiche de comptage » complété et signé par le responsable de la collecte.
- Les autocollants "invendus", en parfait état.

Subvention municipale don auprès de l'ONBF

- Sur délibération du conseil municipal, une subvention communale peut être versée à l'ONBF.
- Le versement sera effectué sur le compte de l'agent comptable de l'ONaCVG (RIB joint), une copie de la délibération du conseil municipal sera adressée au service départemental de l'ONaCVG.
- Pour effectuer un don, vous trouverez le bulletin de don Bleuets de France joint à la plaquette.

Campagne du Bleuet de France
du 01 au 08 mai 2025

La commune de :

M ou Mme

adresse

l'association de :

téléphone :

désire recevoir en supplément :

BLEUETS AUTOCOLLANTS PAPIER	
TRONCS (à récupérer au service)	
SCELLES (à récupérer au service)	
AFFICHES DE LA COLLECTE	
CARTES DE COLLECTEUR	

A transmettre au plus tard le 29 avril 2025
au Service Départemental de l'ONaCVG
(Tél. 05 49 28 25 02 – courriel sd79@onacvg.fr)

A, le

Signature